

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue à huis clos (Covid-19) le 3 mai 2021, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 mai 2021

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h03.

21 05 053

2. Adoption de l'ordre du jour du 3 mai 2021

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 3 mai 2021, soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021**
- 4. Première période de questions**
- 5. Suivi de la dernière assemblée**
- 6. Correspondance**
 - 6.1. Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
- 7. Affaires courantes municipales**
 - 7.1. Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. RIGDSC – Adoption du règlement #2021-002-A modifiant le règlement d'emprunt #2021-002
 - 7.1.2. TJ Kingscroft – entretien du gazon
 - 7.1.3. ADMQ – Inscription à La Grande Webdiffusion Gestion municipale
 - 7.1.4. Charte municipale pour la protection de l'enfant
 - 7.1.5. Mutuelle de prévention FQM
 - 7.1.6. Barils de fleurs au Centre Communautaire
 - 7.2. Appels d'offres**
 - 7.2.1. Résultats - Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)
 - 7.2.2. Résultats - Appel d'offres pour la fourniture de gravier dans le cadre des travaux du programme de la TECQ
 - 7.2.3. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de gravier dans le cadre des travaux du programme PPA-CE
 - 7.3. Règlement**
 - 7.3.1. Présentation et dépôt du projet de modification du Règlement de gestion contractuelle
 - 7.3.2. Avis de motion, projet de modification du Règlement de gestion contractuelle

8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
9. **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
10. **Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
11. **Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel
12. **Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles
13. **Divers**
14. **Deuxième période de questions**
15. **Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

21 05 054

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

21 05 055

7.1.1. RIGDSC – Adoption du règlement #2021-002-A modifiant le règlement d'emprunt #2021-002

Approbation du Règlement #2021-002-A de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (ci-après la « **RIGDSC** ») a adopté le 19 janvier 2021 le *Règlement numéro 2021-002 (Règlement d'emprunt relatif à l'implantation des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 252 220 \$)* ;

ATTENDU que le *Règlement numéro 2021-002* visait à emprunter les sommes nécessaires à la construction des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU que la RIGDSC a lancé le 22 février 2021 un appel d'offres pour la construction de ces cellules et a procédé le 18 mars à l'ouverture des soumissions ;

ATTENDU que la RIGDSC a statué par résolution, ce 31 mars 2021, qu'aucun contrat ne serait accordé à la suite de cet appel d'offres puisque les prix soumis dépassaient largement les estimations qu'elle avait réalisées au préalable ;

ATTENDU qu'il a été décidé de modifier le projet pour que soit construite uniquement la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le *Règlement numéro 2021-002* afin que celui-ci porte spécifiquement sur l'implantation de la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU que le *Règlement numéro 2021-002-A* a été adopté le 14 avril dernier, lequel réduit le projet à la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique et révisé son coût à 1 141 925\$;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la municipalité de Barnston-Ouest approuve le règlement numéro 2021-002-A adopté par la RIGDSC le 14 avril 2021, lequel règlement a été porté à l'attention du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

21 05 056

7.1.2. TJ Kingscroft – entretien du gazon

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie le contrat d'entretien du gazon du parc de Kingscroft à Monsieur Sylvain Beaudoin pour un montant total de 1 300\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

21 05 057

7.1.3. ADMQ – Inscription à La Grande Webdiffusion Gestion municipale

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à s'inscrire à La Grande Webdiffusion Gestion municipale de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.1.4. Charte municipale pour la protection de l'enfant

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21 05 058

7.1.5. Mutuelle de prévention FQM

Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité,*

de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

21 05 059

7.1.6. Barils de fleurs au Centre Communautaire

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité autorise, à Madame Géraldine Stringer, la dépense maximale de 150\$ pour l'achat de fleurs afin d'embellir le site du Centre Communautaire.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

20 05 060

7.2.1. Résultats – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

ATTENDU la résolution numéro 21-04-048 autorisant la directrice générale secrétaire-trésorière à inviter les entreprises suivantes, Somavrac C.C., Sel Warwick et Sel IceCat, à soumissionner pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques, dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h30 le mercredi 28 avril 2021, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour, à la même heure, à savoir :

	Compagnie	Concentration	en vrac	
			\$ avec transport	\$ sans transport
1	Somavrac C.C.	83% à 87%	578.00\$/TM	578.00\$/TM
2	Sel Warwick	83% à 87%	545.00\$/TM	523.00\$/TM
3	Sel IceCat	83% à 87%	560.00\$/TM	525.00\$/TM

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de chlorure de calcium à l'entreprise Sel Warwick Inc. aux conditions suivantes :

De 60 à 80 TM de chlorure de calcium, avec transport, au coût de 545.00\$/TM, pour une dépense maximale de 43 600\$, plus les taxes applicables.

La date pour l'épandage du produit sera fixée par l'inspecteur municipal.

Que le conseil autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.2.2. Résultats – Appel d’offres pour la fourniture de gravier dans le cadre des travaux du programme de la TECQ

ATTENDU la résolution numéro 21-04-049 autorisant la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la fourniture de 5 500 à 8 500 TM de gravier 0-3/4 Mg20-B ;

ATTENDU que lesdites soumissions devaient avoir été reçues au plus tard, à 10h30 le mercredi 28 avril 2021 et que deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le même jour à la même heure, à savoir :

1) 3089-7128 Québec Inc.

10.00\$/TM X 5 500 TM = 55 000\$ plus les taxes applicables

10.00\$/TM X 6 500 TM = 65 000\$ plus les taxes applicables

10.00\$/TM X 7 500 TM = 75 000\$ plus les taxes applicables

9.85\$/TM X 8 500 TM = 83 725\$ plus les taxes applicables

2) Sintra Inc. – Région Estrie

11.00\$/TM X 5 500 TM = 60 500\$ plus les taxes applicables

11.00\$/TM X 6 500 TM = 71 500\$ plus les taxes applicables

11.00\$/TM X 7 500 TM = 82 500\$ plus les taxes applicables

11.00\$/TM X 8 500 TM = 93 500\$ plus les taxes applicables

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que la Municipalité octroie le contrat de fourniture de 8 500 TM de gravier 0-3/4 (Mg20-B) à l’entreprise 3089-7128 Québec Inc, pour une dépense maximale avant les taxes applicables de 83 725\$.

Que la Municipalité demande, s’il y a lieu, un test de granulométrie à l’entreprise 3089-7128 Québec Inc pour s’assurer de la conformité du gravier.

Que le conseil autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l’unanimité

7.2.3. Résolution - Appel d’offres pour la fourniture de gravier dans le cadre des travaux du programme PPA-CE

ATTENDU que des travaux de rechargement de gravier sont prévus cette année, dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d’amélioration Circonscription électorale de Saint-François ;

ATTENDU que les besoins en gravier s’élèvent entre 5 000 et 8 000 TM de 0-3/4 Mg20B ;

ATTENDU que l’estimé de la dépense nette pour la fourniture dudit gravier, tel que spécifié, a été évalué à moins de 105 700\$;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que le conseil municipal mandate la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs locaux pour la fourniture de gravier, en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

7.3.1. Présentation et dépôt du projet de modification du Règlement de gestion contractuelle

Le projet de règlement numéro 295-2021 est présenté par la secrétaire-trésorière Sonia Tremblay, celle-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 29 avril 2021 et qu'il était disponible pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

21 05 063

7.3.2. Avis de motion, projet de modification du Règlement de gestion contractuelle

Avis de motion est donné, par la conseillère Cynthia Ferland, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 295-2021 modifiant le Règlement de gestion contractuelle.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel.

10.1. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement

Dépôt à une séance ultérieure.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport mensuel.

21 05 064

12.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 6 avril 2021 – 21-04-050	96 769.02\$
B) Dépenses incompressibles – avril 2021	13 686.75\$

C) Salaires avril - 2021	18 048.10\$
D) Comptes à payer au 3 mai 2021	30 624.54\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 62 359.39\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

14. Deuxième période de question

21 05 065

15. Levée de la séance ordinaire du 3 mai 2021

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h31.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE
SECRETARE-TRESORIERE